

**Conseil d'administration réuni en formation plénière  
Séance du 8 février 2019**

**Délibération CA-2019-16**

**Approuvant le schéma directeur du handicap**

*Vu la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;  
Vu la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;  
Vu la charte Université-Handicap du 4 mai 2012 ;  
Vu le Code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en conseil d'administration du 10 novembre 2017 ;  
Vu la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;  
Vu l'avis du Conseil Académique du 4 février 2019 ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 8 février 2019 en formation plénière, à l'unanimité des 30 membres présents ou représentés :

**ARTICLE UNIQUE** : Approuve le schéma directeur du handicap.

Fait à Créteil, le 8 février 2019

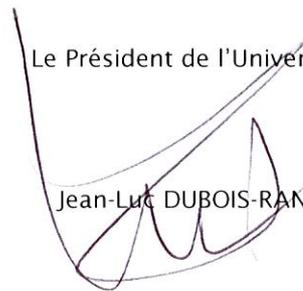
La Vice-Présidente du Conseil  
d'administration

Marie-Albane de SUREMAIN



Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ



*Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités*